## AUTORISATIONS ET INSTRUCTIONS DU CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE



Chaque fois qu'il reçoit et accepte une autorisation de l'ATC, le pilote doit se conformer à cette autorisation. S'il ne peut accepter l'autorisation, il doit en informer l'ATC immédiatement, car un accusé de réception de l'autorisation, sans plus, sera interprété par le contrôleur comme une acceptation. Une autorisation se reconnaît du fait qu'elle contient une des formes du mot « autoriser ». Voici quelques exemples d'autorisation :

« Vous êtes autorisé à entrer dans le circuit. »

« Vous êtes autorisé à décoller sur la piste deux neuf. »

EXEMPLE D'UNE AUTORISATION DE L'ATC

« Autorisé de décoller de la piste zéro quatre. »

Écrire un exemple d'autorisation de l'ATC :

_____



Le pilote doit se conformer à toute instruction de l'ATC qui lui est transmise et qu'il reçoit, pourvu que la sécurité de l'aéronef ne soit pas compromise. Une instruction est toujours énoncée de façon à être facilement reconnue comme telle, bien qu'elle contienne rarement le mot « instruction ». Le pilote doit se conformer à toute instruction de l'ATC qui lui est transmise et dont il confirme réception. Voici quelques exemples d'une instruction de l'ATC :

« Demeurez sur la voie de circulation. »

« Montez jusqu'à trois milles pieds et y demeurer. »

EXEMPLE D'UNE INSTRUCTION DE L'ATC

« Attendez à l'écart de la voie de circulation. »

Écrire un exemple d'instruction de l'ATC :

_____



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PF-002/A-CR-CCP-803-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PF-002/A-CR-CCP-803-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.